

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....
**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**
.....

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès
.....

Décret n° 2000-427 du 30 Décembre 2000
portant nomination de certains conseillers
d'ambassades et de missions permanentes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(/u l'Acte Fondamental ;

(/u le décret n° 92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

(/u le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les missions diplomatiques et consulaires ;

(/u le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

(/u le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

(/u le décret n°99-268 du 31 décembre 1999 fixant les effectifs du personnel diplomatique et consulaire des ambassades, des missions permanentes et des consulats ;

(/u l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

(/u le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

(/u le décret n°98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

(/u le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier : Les agents de l'Etat dont les nom, prénoms et grades suivent sont nommés et affectés dans les ambassades et les missions permanentes de la République du Congo en qualité de conseiller, conformément au tableau qui suit :

AMBASSADES, MISSIONS PERMANENTES		NOM ET PRENOMS	GRADES	OBSERVATIONS
1	ETHIOPIE	SICA (Prosper Ernest François)	S.A.E., 7 ^{ème} éch.	En remplacement de MBOUNDZI Marie, rappelée
2	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	BONDOMA (Michel)	S.A.E., 4 ^{ème} éch.	En remplacement de FEVILIYE MBIMPA François, rappelé Poste en création
		UTUZOLELE (Joao Timothée)	Prof. Cert. de Lycée	
3	ALLEMAGNE	Mme NGOUROU Née IBOUNZA (Joséphine)	S.A.E., 7 ^{ème} éch.	En remplacement de ODZOCKI Serge Michel
4	BELGIQUE	YAMBO DUSSAUD (Paulette)	Journaliste Niveau III	En remplacement de NGOMA-NYANGUI, rappelé
		DIMI (Calixte)	Administrateur des SAF	En remplacement de MBANDAKA Aloïse, rappelé
5	EGYPTE	GANGA-NTSILA (Célestin)	C.A.E. 1 ^{er} échelon	Poste en création
6	SENEGAL	MALONGA (Léonard Hyppolite)	S.A.E., 5 ^{ème} éch.	Poste en création
7	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	IKAMA (Ferdinand)	S.A.E. 4 ^{ème} éch.	En remplacement de ONKA MIERE François
8	GABON	OKONDZA (Félix)	S.A.E. 8 ^{ème} éch.	Poste en création
9	FEDERATION DE RUSSIE	KIWALI (Bernard Martin)	S.A.E. 7 ^{ème} éch.	En remplacement de TSALAKA Albert
		AHONGA (Gatien)	S.A.E. 6 ^{ème} éch.	En remplacement de LELO Alfred Jean Aimé
10	CHINE	OKEMBA-MBONGO (Antoine)	S.A.E. 7 ^{ème} éch.	En remplacement de TCHITEMBO-TCHILOEMBA Ernest
11	REPUBLIQUE SUD AFRICAINE	ESSEMA (Emile)	Ingénieur, 9 ^{ème} éch.	Poste en création
		OPFOU	Médecin	Poste en création

12	ITALIE	DIDI-DIHOULOU (Anatole)	C.A.E., 4 ^{ème} éch.	En remplacement de GUITO Georges, rappelé
13	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Mme DONGALA née KISSILA (Solange)	C.A.E., 1 ^{er} éch.	En remplacement de MOMBOULI Serge
14	CAMEROUN	IBARA-ANDZI (Jean Bernard)	S.A.E., 5 ^{ème} éch.	En remplacement de KOUAHI Samuel, rappelé
		GOMA (Auguste)	S.A.E., 7 ^{ème} éch.	Poste en création
15	MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES	BIKOUTA (Delphine)	C.A.E., 2 ^{ème} éch.	En remplacement de BIABAROH-IBORO Justin
		NGUENGUE- MONTSE (Gabriel)	Administrateur en Chef des SAF	Poste en création
16	REPRESENTATION PERMANENTE AUPRES DE L'UNESCO	NGUIE (François)	Inspecteur d'Enseignement	Poste en création

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera inséré au Journal officiel.

Brazzaville, le 30 Décembre 2000

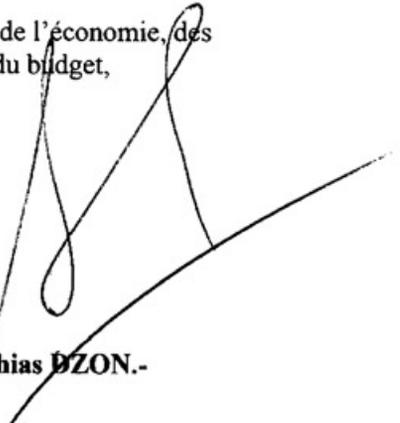

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères, de
la coopération et de la francophonie,


Rodolphe ADADA.-

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,


Mathias DZON.-